



Éclaireuses  
Éclaireurs  
UNIONISTES de FRANCE

# Les financements publics

*Webinaire COFI 01 décembre 2025*

# Financements disponibles pour les groupes locaux

## 1. Quels types de financement ?

- *Subventions régionales*
- *Subventions départementales*
- *Subventions de la commune*
- *Aides Caf (Ps ALSH, VACAF, appels à projets, subventions d'investissement et de fonctionnement)*
- *Autres organismes (de jeunesse par exemple)*



# Financements disponibles pour les groupes locaux

## 2 – Pour quelle utilisation ?

- *Subventions de fonctionnement*
- *Subvention d'investissement*
- *Financements BAFA, BAFD ;*
- *Appels à projets jeunesse, d'aides à la vie associative de soutien au bénévolat ...*



# Financements disponibles pour les groupes locaux

## 3 – Comment les obtenir ?

### Outils disponibles sur la BN

#### Guide pour faire une demande de subvention – version 2020

 Guide\_recherche\_subventions\_EEUdF (1,19 Mo)

Public cible : Cadre local, Cadre régional, Chef de camp, Trésorier  
Nature : Formulaires  
Mots-clés : aide financière, Financement, SUBVENTION  
Instance : Équipe Nationale salariée

#### **Guide de recherche de subventions publiques**

(communiqué aux TGL et TR dans la pochette de rentrée) :  
recense toute l'info sur les subventions publiques.

- Conseils pour faire un budget
- Conseils de rédaction
- Documentation nécessaire
- Conseils avant et après la demande de subvention.

#### Barre de recherche de la BN

##### • Mots-clés :

- Aide financière
- Financement
- Caf
- ALSH



# Financements disponibles pour les groupes locaux

## 3 – Comment les obtenir ?

Me contacter en amont pour affiner la rédaction de votre projet ou pour vous aider à faire le budget.

- *Organisation d'un temps en visio si besoin.*

Pour toute demande :  
[subventions@eeudf.org](mailto:subventions@eeudf.org)  
[dora.koffi@eeudf.org](mailto:dora.koffi@eeudf.org)





*1 département = 1 Caf*

*Principaux dispositifs :*

- *ALSH : destiné au groupe local, il finance les activités de l'année ;*
- *VACAF : destiné aux parents, ce sont des bons Caf pour les camps d'été ;*
- *PASS COLO : destiné également aux parents, ce sont des bons pour les camps d'été et bientôt pour les vacances scolaires. Ces bons concernent uniquement les enfants âgés de 11 ans.*
- *Appels à projets jeunesse et autres subventions : consulter le document « financements publics » ou bien le site de sa Caf et/ou le conseiller territorial jeunesse de sa Caf.*



# La Ps ALSH : qu'est-ce que c'est ?

C'est une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) utilisable pour nos activités d'années et qui finance à l'heure actuelle les week-ends, les samedis seuls (mais pas les dimanches seuls) ainsi que les séjours d'une durée maximum de 5 jours et 4 nuits.

## Quel accompagnement est prévu pour les groupes ?

Le ou la Chargé·e de collecte de fonds publics est là pour :

- Assurer une première prise de contact avec la CAF
- Fournir la documentation et les outils de mise en place et de suivi
- Répondre à vos interrogations
- Vous appuyer pour le suivi des activités

## Comment se passe le versement de la prestation ?

De manière générale, une fois la convention signée, les fonds sont versés en deux fois :

- Un premier versement à la signature de la convention.
- Un second versement à la fin de l'année

# La Ps ALSH : combien ?

Limité à 0.55€/enfant/heure

Nb d'enfants

×

Nb d'heure

×

55 centimes

25 BC + 25 BM

6 WE = 6 \* 20 heures = 120h

+

2 Samedis (10h-16h) = 2\*6 heures = 12h

+

2 dimanches = 0 heure

50 enfants

×

120 + 12 + 0 = 132 heures

×

55 centimes

3 630 €



# De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (1)

## I) Déclaration des activités sur TAM : fait par les coordos

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfet des Bouches du Rhône

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches du Rhône**  
66A, Rue Saint Sébastien  
13281 MARSEILLE CEDEX 6  
Tél. : 04 86 94 70 18 - Mèl. : ddcs-jeunesse-sports@bouches-du-rhone.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par Sylvie RUBERTO  
Tél. : TEL. 04.86.94.70.18 FAX.04.91.00.57.22

**Récépissé de déclaration n° 0130282AS000119-19-Q02  
d'un Accueil de scoutisme**

*Ce récépissé atteste que l'organisateur a bien exécuté la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014. Il ne préjuge en rien de la conformité de cet accueil avec la réglementation. Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe l'accueil ou le séjour, ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.*

**Date de dépôt du dossier :** 12/12/2019

**Organisateur**  
Association nationale agréée : **Eclaireuses et éclaireurs unionistes de France**  
Dénomination : **E.E.U.D.F REGION PROVENCE**  
Code : 013ORG0282  
Adresse : 3 rue ALDEBERT  
13850 gréasque

**Période** Période du 03/04/2020 au 03/07/2020

**Effectif des mineurs accueillis** (maximum, pour un jour)

Total = 17	Moins de 6 ans = 0	6 à 13 ans = 6	14 à 17 ans = 11
------------	--------------------	----------------	------------------

**Animateurs**

Total = 6	Qualifiés = 2	Stagiaires = 2	Sans qualification = 2
-----------	---------------	----------------	------------------------

**Implantation**  
Groupe Local Marseille Mistral 2 route St Pierre 13500 MARTIGUES

Fait le 12/12/2019 à Marseille

Pfe Directeur Départemental Délégué  
L'inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Thomas TABUS



# De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (2)

2) Déclaration de toutes les activités sur le SI et des activités uniquement financés par la CAF sur le tableau Excel PS ALSH envoyé au préalable.

⇒ Élément très important, si ce n'est **le plus important**, pour obtenir le financement dans de meilleurs conditions.

⇒ Pertinence en cas de contrôle Caf




# De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (3)

## 3) Rédaction d'un projet pédagogique (par groupe local)

- Calendrier d'activités
- Quelques objectifs spécifiques de l'année



  
**Projet pédagogique**

Région : XXX  
Groupe local : XXX  
Unité : XXX

Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France - Un projet éducatif porteur de valeurs

Méthode d'éducation complémentaire de la famille et de l'école, le scoutisme s'adresse à tous. Il agit sur l'éducation des uns par les autres, il offre à chaque enfant, adolescent et adulte la possibilité de se découvrir dans chacune de ses dimensions : son corps, sa personnalité, son sens pratique, sa relation aux autres et sa spiritualité.

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire agréé par le Ministère de la Jeunesse, les Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes sont habilités à organiser la formation des responsables et cadres (BAFA, BAFD...) et garantissent le respect de la réglementation officielle dans toutes les activités.

Le mouvement des E.U.F. est membre de la Fédération du Scoutisme Français, organisation reconnue par les instances ministérielles de scoutisme.

Des objectifs éducatifs communs à tous les niveaux  
Pour le respect, les valeurs et le plaisir.

**1. Épanouir et vivre de plein cœur**

- Agir avec enthousiasme
- Apprendre à être fier sans vanité, le maître le dévouer, mais aussi se remettre en question pour le respect
- Chercher dans ses responsabilités existentielles
- Être capable de s'exprimer et de laisser le champ libre à sa créativité
- Être capable de s'adapter, développer ses capacités d'analyse, se sentir plus responsable
- Mettre ses talents et développer ses compétences pour devenir un adulte

**2. Être engagé et responsable**

- Participer en affirmant ses convictions et en assumant ses actions
- Être capable de faire des propositions et d'être maître et responsable de ses actions
- Être capable de faire des propositions et d'être maître et responsable de ses actions
- Être capable de faire des propositions et d'être maître et responsable de ses actions

**3. Ouvrir et réaliser**

- Participer avec à la réussite des autres
- Respecter le droit de chacun à l'égalité de traitement et de développement
- Être maître de son destin

**Une ambition au service de la société**

Le E.U.F. souhaite préparer le scout et l'adulte à être citoyen, à être responsable et à participer dans la construction d'une société plus juste et plus humaine.

Les Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes proposent aux scouts et adolescents de trouver plus que la formation par des ateliers, séjours, camps, de week-end et d'été, la chance et le droit à une éducation de qualité et à une reconnaissance.

Une société fraternelle

Faire vivre aux enfants et adolescents cette fraternité et leur permettre d'être citoyens et de participer à la construction de la société.

Le mouvement des E.U.F. est membre de la Fédération du Scoutisme Français, organisation reconnue par les instances ministérielles de scoutisme.

Le mouvement des E.U.F. est membre de la Fédération du Scoutisme Français, organisation reconnue par les instances ministérielles de scoutisme.

# De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (4)

## 4) Tarif modulé selon le quotient familial (QF)

Participation aux activités d'année modulée selon les revenus des familles	
Tranche 1	160€
Tranche 2	175€
Tranche 3	190€
Tranche 4	200€



# De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (4)

5) Envoi 3 fois par an à la CAF les données d'activités (nombre d'heures, nombre d'enfants) et les budgets (à faire à l'aide du SI).

⇒ En **juillet** : données réelles du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et prévisionnelles du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre

⇒ En **octobre** : données réelles du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre et prévisionnelles du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre

⇒ En **janvier** : données réelles du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et prévisionnelles de l'année N+1



# Quelques spécificités Caf

1) La Ps ALSH finance les activités de l'année HORS camps d'été cela doit être pris en compte :

- Dans le calcul des données d'activités (nombre d'enfants, heures, jours)
- Dans le budget prévisionnel de l'année.

2) la Caf fonctionne en année civile (janvier à décembre).

3) Tranches d'âge Caf : 6-17 ans



# Outils mis à disposition :

## ***Pour budget prévisionnel (GL/ER/SN) :***

- Modèle Excel de conversion compta SI en compta CAF

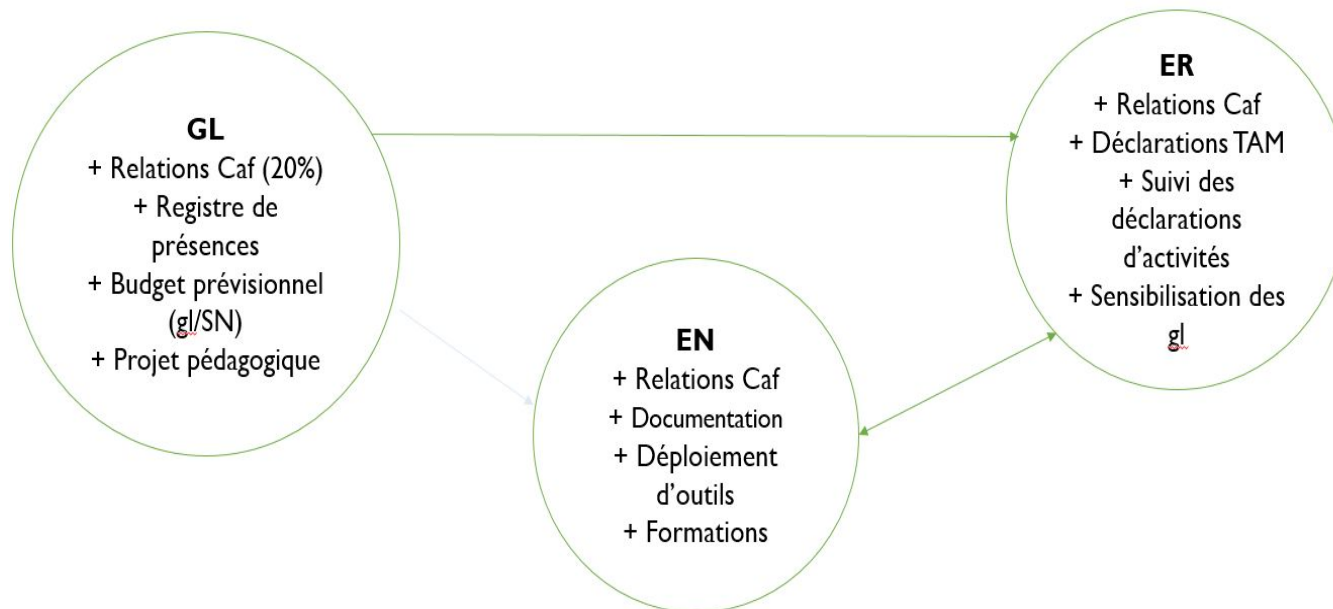
## ***Pour suivi d'activités (GL) :***

- Modèle Excel de suivi des présences



# Répartition des tâches entre local/régional/national

Répartition des tâches entre local/ régional/  
national



# VACAF : Aide vacances enfants

Dispositif adoptée par certaines Caf

- Permet aux familles de payer une partie (ou la totalité) des frais du camp => les familles reçoivent un courrier ou bien un mail en début d'année (janvier - mars).
- Conventionnement à mettre en place/ à renouveler en amont de la période des camps (à partir de mars/avril) en se référant à la chargée de collecte de fonds ([dora.koffi@eeudf.org](mailto:dora.koffi@eeudf.org))
- Via la plateforme année.Vacaf.org (*pour 2026 : 2026.vacaf.org*)



# VACAF : Aide vacances enfants

## Comment faire les déclarations ?

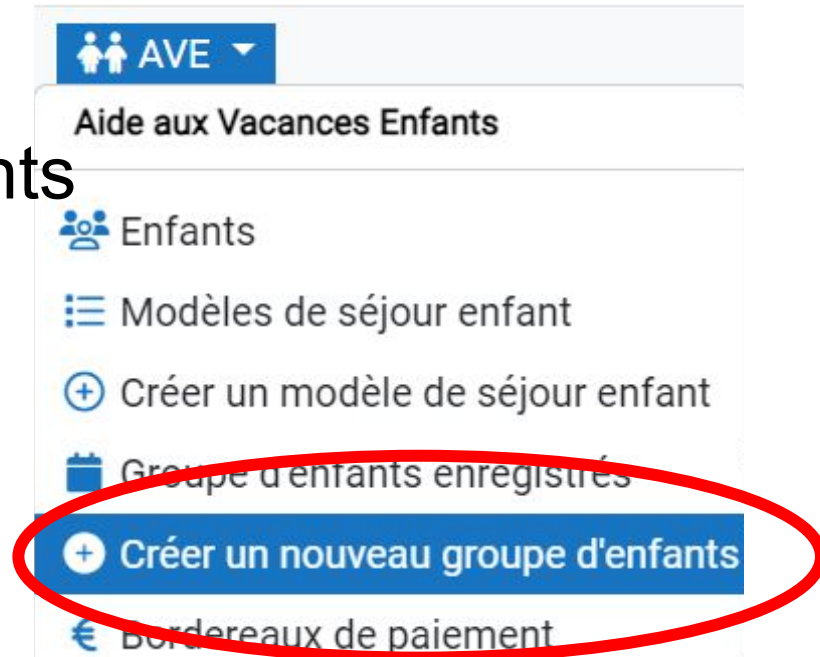
1) Se connecter sur la plateforme année.Vacaf.org (pour 2026: 2026.vacaf.org)

- Conventonnement à mettre en place/ à renouveler en amont de la période des camps (à partir de mars/avril) en se référant à la chargée de collecte de fonds ( )



# Comment faire les déclarations ?

ETAPE 1 : Créer un nouveau groupe d'enfants



# ETAPE 2 : Sélectionner le département

## Choix de la caisse

**⚠** Avant de créer un groupe, vous devez choisir la caisse à laquelle ce groupe sera attaché.

**Seuls vos centres ayant une labellisation sur cette caisse** apparaîtront dans le choix de centre.

**Seuls les enfants allocataires de cette caisse** apparaîtront dans le choix des participants.

**Le choix d'une caisse n'est pas modifiable** une fois le groupe créé. En cas d'erreur, vous devrez re-créez un groupe.

Seules les caisses pour lesquelles **vous avez une labellisation et qui ont ouvert le dispositif** sont affichées ici.



Si les enfants allocataires viennent de différents départements, il faudra créer un groupe d'enfants par département

Choisissez une CAF

CAF 26 - DRÔME
CAF 34 - HERAULT
CAF 35 - ILLE ET VILAINE
CAF 38 - ISERE
CAF 44 - LOIRE ATLANTIQUE
CAF 50 - NORD

# ETAPE 3 : Remplir le formulaire

AVE nouveau groupe ✕

**Groupe AVE**  
**CAF 26 - DRÔME**

Nom du groupe

Tranche d'âge (choix multiple possible)

Structure organisatrice  
*Rechercher un centre* ▼

ee

**68013 - EEUdF - Gestionnaire : ECLAIREUSES ECLAIREURS UNIONISTES FRANCE**

**Déclaration SDJES au format PDF**  
⚠ joindre obligatoirement un récépissé de déclaration et non un accusé de réception.  
Le document n'est pas obligatoire lors de la création du groupe mais sera obligatoire avant de pouvoir facturer le séjour à VACAF

**Ajouter un fichier**

Séjour non soumis à déclaration obligatoire SDJES



Les informations doivent être identiques à celles déclarées à la SDJES



# ETAPE 4 : Déclarer les enfants allocataires présents sur le camp

Code postal de la commune du lieu d'accueil

26150 ST JULIEN EN QUINT

Date d'arrivée

10/07/2024

Durée du séjour

14 jours

Prix du séjour

410.00 €

Séjour du mercredi 10 juillet 2024 au mardi 23 juillet 2024

Prestataire

Nom du prestataire responsable du séjour

⚠ A remplir impérativement si le séjour est sous-traité à un prestataire et que la déclaration SDJES a été établi au nom de ce prestataire au lieu du nom de votre structure. Si la déclaration SDJES est au nom de votre structure, vous n'avez pas besoin de remplir ce champ.

Informations du séjour pour le site public

proposer ce groupe au catalogue du site public

Enfants inscrits sur le groupe

+ Ajouter un enfant

## Ajouter un enfant

Matricule de l'enfant pour les allocataires CAF OU N° de sécurité sociale (6 derniers chiffres sans la clé) pour les adhérents MSA ou les autres familles. Pour un matricule à un seul chiffre, ajouter 0. Ex : pour le mat. 8, taper 08.

Rechercher un enfant

Date de naissance de l'enfant :  
(pour contrôle de l'identité)

Date

Prix du séjour (sans aucune aide déduite) :  
Ce montant peut être modifié.

410.00 €

Aide(s) éventuelle(s) à déduire

Aide(s) €

Préciser les aides perçues par la famille pour ce séjour  
Exemples : colos apprenantes, mairie, département, CCAS, etc.  
Si aucune aide, inscrire 0.

AJOUTER L'ENFANT

ANNULER



# Pass Colo

Une nouvelle aide allant de 200€ à 350€ pour les enfants l'année de leurs 11 ans.

Même procédure de déclaration des camps que VACAF.

Labellisation nationale jusqu'en 2027. Cependant, ce n'est pas toutes les CAF qui acceptent cette labellisation nationale. Dans ce cas, il va falloir demander une convention PAS COLO comme pour VACAF.



# Le Mécénat

- Définition
  - Le mécénat consiste pour une entreprise à faire un **don en numéraire** (financier), **en nature** (alimentaire, mobilier ou immobilier) ou **en compétences**, à un **organisme d'intérêt général, sans attendre en retour de contrepartie équivalente**
- Contrepartie
  - Autorise les contreparties mais exige qu'il existe une « **disproportion marquée** » entre les sommes données et la valorisation de la prestation rendue
  - Ne peuvent pas avoir un impact direct sur les activités marchandes du mécène
- Réductions d'impôts
  - La fraction inférieure ou égale à 2 millions d'euros ouvre droit à une **réduction d'impôt au taux de 60 %**
  - La fraction supérieure à ce montant ouvre droit à une **réduction d'impôt au taux de 40 %**.

# Catégories de mécènes

<b>Grand Mécène</b>	
<b>Don</b> <b>&gt;=100 000 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de mécénat financier signée par les 2 parties,</li> <li>- Charte éthique des EEUdF signée par le Mécène,</li> <li>- Reçu fiscal des EEUdF</li> <li>- Cerfa n°11580 (pour l'administration fiscale) signé par les 2 parties</li> </ul>
<b>Mécène</b>	
<b>Don</b> <b>&gt;= 50 000 € et &lt; 100 000 €</b>	
<b>Grand donateur</b>	
<b>Don</b> <b>&gt;= 10 000 € et &lt; 50 000 €</b>	
<b>Donateur</b>	
<b>Dons</b> <b>&gt;= 2 000 € et &lt;10 000€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reçu fiscal des EEUdF</li> <li>- Cerfa n°11580 (pour l'administration fiscale) signée par les 2 parties</li> </ul>

Merci de  
votre  
attention

Contact :

Drive subventions publiques



GRANDIR  
& faire  
grandir

Éclaireuses et Éclaireurs  
Unionistes de France